

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 04/07/2024 - 18607 - 1996 B 03263 - 775 721 996 - CROWN EUROPEAN HOLDINGS

CROWN European Holdings S.A.

7 Rue Emmy Noether

93400 SAINT-OUEN

Comptes au 31/12/2023



- SOMMAIRE -

Comptes annuels

Bilan - Actif	3
Bilan - Passif	4
Compte de résultat	5

Annexes

Règles et méthodes comptables CEH 2023	8
Provisions et dépréciations	17
Charges à payer	18
Produits à recevoir	19
Créances et dettes	20
Charges et produits exceptionnels	21
Variation des capitaux propres	22
Ventilation du chiffre d'affaires	23
Situation Latente et Différée	24
Filiales&Participations_CE	25

Comptes annuels

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2023	31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				16 007
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	4 012 534 302	1 157 040 037	2 855 494 265	2 456 224 062
Créances rattachées à des participations	1 449 961 452		1 449 961 452	1 180 724 165
Autres titres immobilisés	9 096 505	26 069	9 070 436	9 070 436
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	5 471 592 259	1 157 066 106	4 314 526 153	3 646 034 670
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	1 377 458		1 377 458	2 142 202
Autres créances	201 449 812		201 449 812	191 684 077
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	165 551 737		165 551 737	5 191 575
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	368 379 007		368 379 007	199 017 855
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	5 839 971 267	1 157 066 106	4 682 905 161	3 845 052 525

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
Capital social ou individuel (dont versé : 636 632 148)	636 632 148	636 632 148
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)	1 624 124	1 624 124
Réserve légale	25 530 894	13 369 856
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	379 185 701	148 125 987
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	82 242 544	243 220 751
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	1 125 215 412	1 042 972 867
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	2 716 972 222	1 712 458 333
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	533 975 741	831 050 560
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	79 812 839	85 077 325
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 482 299	3 365 340
Dettes fiscales et sociales	2 237 422	2 378 222
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	222 203 738	167 708 418
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	3 557 684 262	2 802 038 198
Ecart de conversion passif	5 487	41 461
TOTAL GENERAL	4 682 905 161	3 845 052 525

Rubriques	France	Exportation	31/12/2023	31/12/2022
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services		202 012	202 012	117 732
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS		202 012	202 012	117 732
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits			1	1
PRODUITS D'EXPLOITATION			202 012	117 734
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			14 393 973	9 922 690
Impôts, taxes et versements assimilés			115 660	534 021
Salaires et traitements				
Charges sociales				
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immo. : dot. aux amort. (Dont amort. fonds. commercial)				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			1	100
CHARGES D'EXPLOITATION			14 509 634	10 456 812
RESULTAT D'EXPLOITATION			-14 307 622	-10 339 078
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			194 282 832	400 875 769
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			5 011	36 082
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			14 778 794	
Différences positives de change				5 320
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			209 066 637	400 917 171
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				68 249 802
Intérêts et charges assimilées			112 549 235	79 021 102
Différences négatives de change			61 802	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			112 611 038	147 270 904
RESULTAT FINANCIER			96 455 599	253 646 267
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			82 147 977	243 307 190

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		6 355
Produits exceptionnels sur opérations en capital	110 574	295 000
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	110 574	301 355
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		29 118
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	16 007	358 675
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	16 007	387 793
RESULTAT EXCEPTIONNEL	94 567	-86 438
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	209 379 223	401 336 260
TOTAL DES CHARGES	127 136 679	158 115 509
BENEFICE OU PERTE	82 242 544	243 220 751

Annexes

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation, conformément aux dispositions du PCG.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES

Les comptes de la société Crown European Holdings sont établis selon les règles définies par le Plan Comptable Général et les principes généralement admis. Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1 TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition. La société détermine les dépréciations de ces titres de participation en comparant leur coût d'acquisition à la valeur :

- De la quote-part de capitaux propres, déterminée d'après les règles de consolidation du Groupe, détenue par la Crown European Holdings, corrigée du goodwill correspondant (le cas échéant)
- De la valeur probable de réalisation de l'actif, déterminée sur la base de critères liés aux ratios économiques propres de l'activité du Groupe, à la rentabilité des sociétés détenues et à leurs perspectives d'avenir.

Le cas échéant, les moins-values latentes ainsi calculées font l'objet de provision pour dépréciation des titres de participation.

Le 18 décembre 2023, Crown European Holdings a reçu le remboursement de la société Crown Canadian Holdings ULC de la valeur de 14,779 millions euros de ses titres. La provision pour dépréciation des titres de participation a été ajustée en conséquence.

Le 09 mai 2023, notre Société a souscrit à une augmentation de capital social de Crown UK Holdings Limited d'un montant de 570.033£. L'augmentation de capital a été effectuée par émission de 570.033 actions nouvelles, au prix de 614£ chacune, d'une valeur nominale de 1£, avec une prime d'émission de 613£, soit au total 350.000.262£.

La ligne "Autres participations" regroupe les comptes #261 "Titres de participation" et #267 "Créances rattachées à des participation". Cette ligne augmente de 669.5 millions d'euros et diminue de 15.7 millions d'euros principalement en raison de l'augmentation de capital de la société Crown UK Holdings Limited, au remboursement de capital de la société Crown Canadian ULC à CEH, comme mentionné ci-dessus, ainsi qu'à l'augmentation des créances rattachées à des titres de participations qui correspondent aux prêts intercompagnie accordés par CEH à ses filiales.

Il n'y a pas eu de remboursement des prêts par les filiales à CEH sur l'année 2023.

La ligne "Autres titres immobilisés" n'enregistre pas de mouvement.

2.2 CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS ET AUTRES PRETS

Le poste « Créances rattachées aux participations et autres prêts » correspond à des prêts accordés par la Société à diverses sociétés du Groupe.

2.3 CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2023, le capital social s'élève à 636 632 148 euros divisé en 318 316 074 actions d'une valeur nominale de 2 euros.

2.4 CREANCES

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les créances litigieuses ou présentant des retards de recouvrement font l'objet de provisions pour dépréciation.

2.5 OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération. Les dettes, créances, disponibilités figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours du jour de l'opération et sont revalorisées au cours de clôture en contre partie des comptes d'écarts de conversion. Les reports/dépôts relatifs aux couvertures sont comptabilisés dans les comptes d'instruments financiers et sont repris en résultat de manière symétrique au résultat sur l'élément couvert. A la clôture les reports/dépôts sont revalorisés au cours de clôture et la différence est comptabilisée dans les comptes d'écarts de conversion.

Opérations de prêts et emprunts et de couverture du risque de change

Les prestations de prêt et d'emprunt effectuées permettent de financer une partie des activités des sociétés du Groupe Crown. Au 31 décembre 2023, les prêts et emprunts en devises sont valorisés au cours de clôture.

Les écarts de change résultant des différentes opérations réalisées sur les positions de change sont pris en compte dans le résultat de l'exercice de façon symétrique au résultat de l'élément couvert.

De même, le solde des différences résultant des variations des valeurs des instruments de couvertures (principalement achat et vente à terme de devises) traitées sur des marchés liquides y est constaté. La seule prise en compte des pertes de change, à l'exclusion des profits de change, ne donnerait pas une image fidèle de l'activité de Crown European Holdings en matière de couvertures des risques de change.

Au 31 décembre 2023, des positions ont été prises pour des prêts effectifs sur 2024 pour les sommes suivantes :

Date d'échéance	Devises		Equivalent
	Libellé	Montant	Euros
31/01/2024	USD	-819,000.00	735,786.25
28/03/2024	USD	-40,194,000.00	36,002,902.16

Depuis 2011, Crown European Holdings assure les couvertures des risques de change sur les opérations commerciales effectuées par les principales filiales du Groupe : achats et ventes en devises et contrat de couverture sur la matière première aluminium.

Les différentes positions en devises couvertes au 31/12/2023 avec échéance sur 2024 et 2025 sont les suivantes :

10 000 000	10 000 000 AUD contre Euros avec position inverse
84 830 000	84 830 000 CHF contre Euros avec position inverse
273 068 907	273 068 907 DKK contre Euros avec position inverse
6 000 000	6 000 000 NZD contre Euros avec position inverse
393 877 165	393 877 165 SEK contre Euros avec position inverse
600 000 000	600 000 000 TRY contre USD avec position inverse
60 429 950,15	60 429 950,15 GBP contre Euros avec position inverse
19 327 495,86	19 327 495,86 PLN contre Euros avec position inverse
585 307,50	585 307,50 PLN contre Euros avec position inverse
14 605 604,20	14 605 604,20 PLN contre USD avec position inverse
18 221 000	18 221 000 USD contre Euros avec position inverse

Les différentes positions de couverture gazole, propane, métal, aluminium et frais y afférents au 31/12/23 avec échéance 2024 s'élèvent à :

	EUR	GBP	USD
ICE - Energy and Emissions	-816,948.00	-236,280.00	0.00
LME	6,728,925.75	-9,696,230.86	-58,900,461.26
PUN	-869,085.00		
RDP	-1,363,500.50	-874,943.25	-575,861.00
TTF Natural gas	-856,215.00		
Grand Total	2,823,177.25	-10,807,454.11	-59,476,322.26

Les couvertures sont prises pour les filiales dans la devise de paiement des fournisseurs. Il n'existe pas de ce fait de risque de change sur ces couvertures

2.6 AUTRES CREANCES

Ce poste comprend notamment les créances sur les sociétés du Groupe au titre du rôle de centralisation de la trésorerie du groupe 201,4 millions d'euros.

2.7 FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNTS

Depuis le 1^{er} janvier 2014, en conformité avec l'article 361-3 du PCG, la société a choisi de maintenir en charge sur l'exercice où ils sont exposés la totalité des frais encourus lors de l'émission des emprunts.

2.8 DETTES FINANCIERES

- Le montant des emprunts obligataires au 31/12/2023 et leurs caractéristiques sont les suivants :

Nominal	Devise	Taux	Echéance
600 000 000	EUR	3,375 %	15/05/2025
600 000 000	EUR	2,625 %	30/09/2024
500 000 000	EUR	2,875 %	01/02/2026
500 000 000	EUR	5,000 %	15/05/2028
500 000 000	EUR	4,750%	15/03/2029

La part des intérêts courus provisionnés à la clôture sur les emprunts obligataires est inférieure à un an.

- Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit correspondent :
 - à la ligne de financement du Tem Euro Facility de 540 millions d'euros octroyée le 30 décembre 2022. Le montant de ces emprunts à fin 2023 est d'un montant de 533,250 millions d'euros.
 - à des découverts bancaires pour 0,294 millions
- Le poste « emprunts et dettes financières diverses » est constitué principalement d'emprunts auprès de sociétés du groupe et plus particulièrement auprès de Crown Commercial France.

2.9 AUTRES DETTES

Ce poste comprend les dettes sur les sociétés du Groupe au titre du rôle de centralisation de la trésorerie du groupe 222,2 millions d'euros.

2.10 IMPOT SUR LES BENEFICES

La société fait partie du périmètre d'intégration fiscale dont la société Crown Développement est la mère.

La convention d'intégration fiscale du 4 novembre 1997 modifiée le 26 novembre 2009 et le 4 octobre 2013 prévoit notamment ce qui suit:

- Pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, la Société Mère est seule redevable de l'impôt sur les sociétés éventuellement dû au titre du résultat du groupe.
En conséquence, aucune contribution d'impôt ne sera réclamée par la Société Mère à Crown European Holdings et en contrepartie, la Société Mère conservera le bénéfice de tout crédit d'impôt et créance fiscale afférents aux résultats dégagés par Crown European Holdings pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009.

Au 31 décembre 2023, le montant de l'impôt sur les sociétés qui auraient été supporté par Crown European Holdings en l'absence d'intégration fiscale s'élève à 0 euro.

2.11 – EXEMPTION DE CONSOLIDATION

La société est exemptée, en tant que mère de sous-groupe, d'établir des comptes consolidés et un rapport de gestion du groupe.

En effet :

- ni un, ni plusieurs actionnaires représentant au moins un 1/10^{ème} du capital ne se sont opposés à cette exemption,
- les comptes individuels de la société, ainsi que ceux des sociétés qu'elle contrôle et sur lesquelles elle exerce une influence notable sont intégrés globalement (ou mis en équivalence) dans la société Crown Holdings Inc. Il s'agit des sociétés suivantes :

Business Entity	Percent Owned
Butimove	100
CROWN Asia Pacific Holdings Pte. Ltd.	100
CROWN Bevcan France SAS	100
CROWN Bevcan Kazakhstan LLP	100
Crown Bevcan Services Hungary Kft	100
CROWN Bevcan Slovakia s.r.o.	100
Crown Canadian Holdings ULC	35.09736
CROWN Commercial Belgium BVBA	99.950159
CROWN Commercial France SAS	81.242074
Crown Cork & Seal Deutschland Holdings GmbH	100
CROWN Envases Mexico, S.A. de C.V.	97.645816
Crown Hellas Can Packaging SA	99.999995
Crown Holdings Italia Srl	100
CROWN Maghreb Can	99.995556
Crown Packaging European Division Services SAS	100
CROWN Packaging Manufacturing Poland Sp. z o.o. w likwidacji	100
Crown UK Holdings Limited	59.32202
CROWN Verpakking België NV	100

2.12 – CAUTIONS, SURETES, ENGAGEMENTS HORS BILAN

2.12.1 Conventions de trésorerie

- Le 25 mars 2010 et le 17 juillet 2012, Crown European Holdings a signé une Convention de centralisation de la Trésorerie avec la BNP Paribas pour les entités françaises et italiennes suivantes : La Société de Participations CarnaudMétalBox, Crown Europe Group Services (CPEDS), Butimove, CarnaudMétalBox Finance, Eole, Crown Emballage France (Eviosys Packaging France SAS), Crown Bevcan France, Carnaud Cofem Terradou, Crown Développement, Crown Commercial France SAS et Crown Italy Finance Srl.

- Le 17 juillet 2012, une nouvelle convention de centralisation de trésorerie avec la banque BNP Paribas et BNP Paribas Fortis a été signée afin d'ajouter les sociétés suivantes : Crown Verpakking Nederland BV, Crown Benelux.

- A fin 2023, cette Convention est opérationnelle pour toutes ces sociétés.

- Le 29 juillet 2011, Crown European Holdings et Crown Holdings Inc. ont conclu une convention de trésorerie notionnelle avec la banque Mendes Gan. Cette convention permet la mise en place d'un pooling multi-devises à l'échelle mondiale au sein du groupe Crown, en appliquant un système de compensation notionnel pour les calculs des intérêts relatifs aux soldes débiteurs et créditeurs des comptes bancaires du groupe.

2.12.2 Conventions de crédit

- Le 7 avril 2017, Crown European Holdings a signé un nouveau contrat de crédit appelé Convention de Crédit 2017 qui amende et reformule la Convention de Crédit 2013. Cette Convention est signée aux côtés notamment Crown Americas LLC et Crown Metal Packaging Canada LP avec certains prêteurs dont Deutsche Bank AG New York Branch. Les Prêteurs mettront à disposition de Crown European Holdings :

- Une convention de crédit multidevises à hauteur de 700 millions d'US\$.

- un-Term Euro Facility de 275 millions d'euros.

Toutes les garanties apportées par la Convention de 2013 ont été réitérées dans le cadre de la Convention 2017 à savoir :

- Un acte de nantissement de compte de titres financiers sur les actions qu'elle détient dans la Société de Participations CarnaudMetalBox ainsi que tous les documents y afférents, et en particulier la Déclaration de Nantissement de Comptes de Titres Financiers.

- Un acte de délégation imparfaite de paiement conditionnelle entre Crown European Holdings et Deutsche Bank AG New York Branch en qualité de délégataire et portant sur les dividendes éventuellement distribuables par la Société de Participations CarnaudMetalBox.

- un acte de nantissement sur les titres qu'elle détient ou détiendrait dans les sociétés de droit étranger, notamment Crown Mexican Holdings S. de R.L. de C.V. et Crown Verpakking Nederland B.V.

Dans le cadre de ces garanties, Crown Développement, actionnaire de Crown European Holdings a consenti un acte de nantissement des comptes de titres financiers sur les actions que Crown Développement détient dans Crown European Holdings ainsi que les produits s'y rapportant, notamment tous les dividendes. De même, Crown Packaging Lux II S.A.R.L. a consenti un acte de nantissement des comptes de titres financiers sur les actions que Crown Packaging Lux II S.A.R.L. détient dans Crown Développement ainsi que les produits s'y rapportant, notamment tous les dividendes.

Dans le cadre de ces garanties, Crown European Holdings a signé le 7 avril 2017 un protocole de rémunération des garanties apportées par La Société de Participations CarnaudMetalBox, Crown Développement, Crown Emballage France et Crown Bevcan France au titre de la Convention de Crédit 2017 et des obligations émises par Crown European Holdings.

Les garanties apportées par les garants sont limitées au montant le plus faible entre :

- le montant pouvant être payé dans la limite de ses capacités financières sans mettre en cause sa pérennité
- le montant utilisé directement ou indirectement afin de refinancer les Obligations garanties
- le montant utilisé pour refinancer les avances ou prêts des garants
- pour les Obligations 2024 et la Convention de Crédit 2017, le montant mis à disposition du garant au titre de chacun de ses financements

En contrepartie de ces garanties, Crown European Holdings versera aux garants une rémunération de 0,25 % du montant des obligations garanties.

Le 29 janvier 2018, Crown European Holdings a signé un avenant à La Convention de Crédit du 7 avril 2017. Les Prêteurs mettront à disposition de Crown European Holdings :

- Une convention de crédit multidevises à hauteur de 230 millions d'US\$.
- Un Term Euro Facility de 750 millions d'euros.

Les garanties apportées dans le cadre de cette convention ont été réitérées dans le cadre de cet avenant.

- Le 5 mai 2015, Crown European Holdings a émis des obligations pour un montant de 600 millions d'euros au taux de 3,375 % et à échéance le 15 mai 2025 et soumises au droit de l'Etat de New York. Ces obligations bénéficient d'une garantie non assortie d'une sureté fournie par Crown Holdings, Inc., ainsi que par un certain nombre de sociétés affiliées appartenant au Groupe Crown.

- Le 15 septembre 2016, Crown European Holdings a émis des obligations pour un montant de 600 millions d'EUR au taux de 2,625 % et à échéance le 30 septembre 2024 et soumises au droit de l'Etat de New York. Ces obligations bénéficient d'une garantie non assortie d'une sureté fournie par Crown Holdings, Inc., ainsi que par un certain nombre de sociétés affiliées, appartenant au Groupe Crown.

- Le 18 janvier 2018, Crown European Holdings a émis des obligations pour un montant de 335 millions d'euros au taux de 2,25 % et à échéance le 1^{er} février 2023 et pour un montant de 500 millions d'euros au taux de 2,875% à échéance le 1^{er} février 2026 et soumises au droit de l'Etat de New York. Ces obligations bénéficient d'une garantie non assortie d'une sureté fournie par Crown Holdings, Inc., ainsi que par un certain nombre de sociétés affiliées appartenant au Groupe Crown. Ces obligations ont été remboursées en 2022

- Le 20 octobre 2019, Crown European Holdings a émis des obligations pour un nominal de 550 millions d'euros au taux de 0,75 % à échéance le 15 février 2023 soumises au droit de l'Etat de New York. Ces obligations bénéficient d'une garantie non assortie d'une sureté fournie par Crown Holdings, Inc., ainsi que par un certain nombre de sociétés affiliées appartenant au Groupe Crown. Ces obligations ont été remboursées en 2022.

- Le 13 décembre 2019, Crown European Holdings a signé un avenant à La Convention de Crédit du 7 avril 2017 modifiée par les avenants du 28 décembre 2017, du 29 janvier 2018 et du 23 mars 2018. Les prêteurs mettent à disposition de Crown European Holdings un Term Loan Facility de 450 millions d'euros. En conséquence, le solde de la convention de crédit multidevises et le Term Loan Facility octroyés a été remboursé. Les garanties apportées dans le cadre de cette convention ont été réitérées dans le cadre de cet avenant.

- Lors de sa séance du 8 août 2022, Le Président indique que, dans le cadre d'un nouveau plan de financement, la Société envisage de conclure :

1) un contrat en langue anglaise intitulé « *Incremental Amendment N° 3 and Fifth Amendment to Amended*

and Restated Credit Agreement » (ci-l'« **Incremental Agreement N° 3** »), avenant à la Convention de Crédits en date du 7 avril 2017 et intitulée « *Amended and Restated Credit Agreement* », telle que modifiée et mise à jour par (i) un avenant intitulé « *First Amendment to Amended and Restated Credit Agreement* » en date du 28 décembre 2017, (ii) un avenant intitulé « *Incremental Amendment N°1* », en date du 29 janvier 2018, (iii) un avenant intitulé « *Second Amendment to Amended and Restated Credit Agreement* », en date du 23 mars 2018, (iv) un avenant intitulé « *Incremental Amendment N° 2 and Third Amendment to Amended and Restated Credit Agreement* » en date du 13 décembre 2019 et (v) un avenant intitulé « *Fourth Amendment to Amended and Restated Credit Agreement* », en date du 4 octobre 2021 (la « **Convention de Crédits** »).

2) la Convention de Crédits telle que modifiée et mise à jour par l'*Incremental Agreement N°3* (la « **Convention de Crédits modifiée et mise à jour en 2022** » ou la « **Convention de Crédits 2022** »), qui permettraient au groupe d'obtenir de nouveaux crédits à terme par la mise à disposition à Crown Americas LLC, *inter alia*, d'un crédit en dollars intitulé « *Additional Term A Dollar Loans* », d'un crédit en Euros intitulé « *Additional Term Euro Facility* » et d'un « *2019 Revolving Commitment Refinancing* » (tels que ces termes sont plus amplement définis dans l'*Incremental Amendment N° 3* et la Convention de Crédits 2022)

- une convention de crédit multidevises à hauteur de 230 millions d'US\$.
- un Term Euro Facility de 540 millions d'euros.

- Le 18 mai 2023, Crown European Holdings a émis des obligations pour un nominal de 500 millions d'euros au taux de 5,00 % à échéance le 15 mai 2028 soumises au droit de l'Etat de New York. Ces obligations bénéficient d'une garantie non assortie d'une sureté fournie par Crown Holdings, Inc., ainsi que par un certain nombre de sociétés affiliées appartenant au Groupe Crown.

- Le 11 décembre 2023, Crown European Holdings a émis des obligations pour un nominal de 500 millions d'euros au taux de 4,75 % à échéance le 15 mars 2029 soumises au droit de l'Etat de New York. Ces obligations bénéficient d'une garantie non assortie d'une sureté fournie par Crown Holdings, Inc., ainsi que par un certain nombre de sociétés affiliées appartenant au Groupe Crown.

2.12.3 Continentale Nutrition

- Le 28 juin 2012, Crown European Holdings a conclu un contrat de cession avec Crown Emballage France de 11 obligations remboursables en actions émises par Continentale Nutrition d'un montant unitaire de 1 million d'euros dans le cadre de l'accord de conciliation intervenu entre Continentale Nutrition et Crown Emballage France, filiale de Crown European Holdings. Le même jour, Crown Packaging Europe GmbH a garanti Crown European Holdings contre tout défaut de paiement de ces obligations émises par Continentale Nutrition.

- Par jugement du 15 juin 2012, le tribunal de Commerce de Boulogne sur Mer a accordé à Crown Emballage France et Crown European Holdings un super privilège institué par l'Article L 611-11 du code de Commerce à hauteur de 15,2 millions d'EUR en vue de garantir les ORA et le moratoire, objet de l'accord du 28 juin 2012.

Suite aux difficultés de Continentale Nutrition d'honorer ses paiements depuis décembre 2012, Continentale Nutrition a accordé au profit de Crown European Holdings pour garantir les 11 millions d'ORA et de Crown Emballage France pour garantir les 9 millions de moratoire des créances encours compris dans l'accord de conciliation signé le 28 juin 2012 :

le 11 avril 2013 un nantissement de créances à hauteur de 2,6 millions d'euros.

le 2 mai 2013 un gage sans dépossession de 1^{er} rang sur les équipements des sites « Montebello » et Marengo I » pour une créance garantie d'un montant maximal en principal de 11 millions d'euros.

- Par jugement du 28 mai 2013, le tribunal de Commerce de Boulogne sur Mer a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'égard de Continentale Nutrition avec une période d'observation jusqu'au 29 novembre 2013 et renouvelée pour 6 mois supplémentaires jusqu'au 28 mai 2014.

Crown a négocié avec Continentale Nutrition et Alandia, le repreneur, les modalités de remboursement des créances de Crown sur Continentale Nutrition. Le contrat fixant ces modalités a été signé le 7 mars 2014 et approuvé dans le cadre de la validation du plan de redressement par le Tribunal de Commerce de Boulogne sur Mer le 25 mars 2014.

- En date du 25 mai 2016, le Tribunal de Commerce de Boulogne sur Mer a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire avec poursuite d'activité aux fins de cession de l'entreprise.

- En date du 1^{er} juillet 2016 le Tribunal de Commerce de Boulogne sur Mer a arrêté le plan de cession de Continentale Nutrition à C&D Foods France sans reprise des passifs.

- En date du 30 décembre 2016, le tribunal de Commerce de Boulogne sur Mer a attribué à Crown European Holdings et Crown Emballages France la somme de 2,6 millions d'euros au titre de leur créance nantie en date du 11 avril 2013, somme qui a été versée par les sociétés FactoFrance et Cofacredit.

Crown European Holdings a reçu le 21 mars 2017 à ce titre la somme 1,664 millions d'euros la répartition de la garantie s'étant faite au prorata des sommes dues.

Le 31 décembre 2017, Crown European Holdings a reçu la somme de 0,380 million d'euros au titre des dividendes des privilèges de conciliation.

Le 8 mars 2019, Crown European Holdings a reçu la somme de 0,318 million d'euros au titre des dividendes des privilèges de conciliation.

Le 31 décembre 2020 Crown European Holdings a reçu la somme de 0,127 million d'euros au titre des dividendes des privilèges de conciliation.

A fin 2023, la somme restante des obligations remboursables en actions s'élève à 9,1 millions d'euros.

2.12.4 Programme de titrisation

- Le 24 novembre 2014, Crown European Holdings a signé avec Ester Finance Titrisation et le Crédit Agricole Corporate and Investment Bank un « cash deposit agreement » (convention de dépôt) d'un montant maximum de 5 millions d'euros en garantie des obligations de paiement de Crown Commercial France SAS et Crown Packaging Commercial UK Limited dans le cadre du nouveau contrat de Titrisation sans recours signé le même jour entre ces 4 sociétés. Ce dépôt sera maintenu tant que les obligations financières liées à ce contrat ne seront pas éteintes sans que pour autant la durée du Dépôt ne puisse dépasser la date finale du contrat soit le 24 novembre 2019.

- Le 1^{er} octobre 2016, Crown European Holdings a signé un avenant au contrat de Titrisation actant la sortie du contrat de Crown Packaging Commercial UK Limited et l'entrée en lieu et place de Crown Packaging Distribution UK Limited.

- Le 13 juillet 2017, Crown European Holdings a signé avec Ester Finance Titrisation et le Crédit Agricole Corporate and Investment Bank un avenant au « cash deposit agreement » (convention de dépôt) en date du 24 novembre 2014 afin de garantir les obligations de paiement des sociétés Crown Commercial Belgium BVBA et Crown Commercial Netherlands B.V. suite à leur incorporation dans le programme de Titrisation encours. Concomitamment, le programme de titrisation a été augmenté pour un montant maximum de 115 millions d'euros et 75 millions de livres sterling, la durée a été étendue de 3 ans soit de 2019 à 2022 (contrat reconduit tacitement en 2023) et le montant maximum du Dépôt a été fixé à 4,5 millions à compter de cette date.

- Le 23 juillet 2019, Crown European Holdings a signé avec Ester Finance Titrisation et le Crédit Agricole Corporate and Investment Bank un avenant au « cash deposit agreement » (convention de dépôt) en date du 24 novembre 2014 modifié par un avenant du 13 juillet 2017, afin de modifier certains termes de cette convention notamment concernant les taux de rémunération.

2.12.5 Garanties

- Le 24 Février 2020, Crown European Holdings a demandé à ING France d'émettre une garantie dans le cadre d'une Lettre de Crédit « Standby » au profit du Crédit Agricole pour couvrir les obligations de Crown Commercial France SAS, Crown Commercial Belgium BVBA, Crown Commercial Netherlands B.V et Crown Packaging Distribution UK Limited aux termes du Master Framework Agreement en date du 23 juillet 2012 signé entre le Crédit Agricole et les Sociétés dans la limite de 4 500 000 euros.

Le montant de cette garantie a été réduit à 2 000 000 euros en novembre 2021.

- Le 26 janvier 2021, Crown European Holdings a consenti une caution solidaire au profit des crédit-rentiers pour un montant maximum de 20 % du montants des engagements de Crown Packaging European Division Services SAS et Crown Emballage France jusqu'au 31 décembre 2023.

- Dans le cadre de la procédure devant les juridictions de l'Union Européenne, le Conseil d'Administration de la Société, lors de sa séance du 7 octobre 2022, a autorisé la Société à souscrire une garantie auprès de BNP Paribas SA au bénéfice de la Commission européenne, couvrant le montant total de l'amende (7.670.000 €) ainsi que les intérêts y afférents, au taux annuel de 1,5 %. La garantie a été émise au nom de Crown Holdings, Inc. et Crown Cork & Seal Deutschland Holdings GmbH.

- Dans le cadre de la procédure devant les juridictions de l'Union Européenne, le Conseil d'Administration de la Société, lors de sa séance du 28 septembre 2023, a autorisé la Société à souscrire une contre-garantie auprès de BNP Paribas SA au bénéfice de la Agenzia Delle Entrate, couvrant le montant total de la TVA 2022 remboursement (2.914.631,58 €) ainsi que les intérêts y afférents, au taux annuel de 1,0 %.

2.13 EVENEMENTS POSTCLOTURES

Néant.

2.14 EFFECTIF

La société n'a aucun salarié au 31 décembre 2023.

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES				
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation	1 171 818 829		14 778 793	1 157 040 037
Dépréciations autres immobilis. financières	26 069			26 069
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients				
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS	1 171 844 898		14 778 793	1 157 066 106
TOTAL GENERAL	1 171 844 898		14 778 793	1 157 066 106
Dotations et reprises d'exploitation				
Dotations et reprises financières			14 778 793	
Dotations et reprises exceptionnelles				
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

Libellé	31/12/2023	31/12/2022	Ecart
CHARGES A PAYER			
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES			
INT COURUS EMPRUNTS OBLIGATAIRES	16 972 222,22	12 458 333,33	4 513 888,89
INT COURUS / EMPRUNT BANQUE	226 320,06	135 532,09	90 787,97
INT/DETTE RATTACHES PARTICIPATION	453 700,96	427 434,75	26 266,21
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	17 652 243,24	13 021 300,17	4 630 943,07
DETTE FOURNISSEURS ET CPTES RATTACHES			
FOURN, FACTURES NON PARVENUES	1 101 370,46	1 066 115,28	35 255,18
TOTAL DETTE FOURNISSEURS CPTES RATTACHES	1 101 370,46	1 066 115,28	35 255,18
DETTE FISCALES ET SOCIALES			
ETAT CHARGES A PAYER	15 111,91	14 558,91	553,00
TOTAL DETTE FISCALES ET SOCIALES	15 111,91	14 558,91	553,00
INTERETS SUR COMPTES COURANTS			
AGIOS AVANCE DE TRESORERIE	809 814,12	274 850,61	534 963,51
AGIOS COMPTES COURANTS	-	-	-
TOTAL INTERETS SUR COMPTES COURANTS	809 814,12	274 850,61	534 963,51
FRAIS BANCAIRES			
FRAIS BANCAIRES COURUS A PAYER	244 086,60	224 299,90	19 786,70
TOTAL INTERETS COURUS SUR DECOUVERT	244 086,60	224 299,90	19 786,70
TOTAL CHARGES A PAYER	19 822 626,33	14 601 124,87	5 221 501,46

Libellé	31/12/2023	31/12/2022	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR			
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
INTERETS COURUS SUR PRETS GROUPE	920 252,10	1 002 771,36	- 82 519,26
TOTAL CREANCES RATTACHES A DES PARTICIPATIONS	920 252,10	1 002 771,36	- 82 519,26
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
INTERETS COURUS SUR PRETS OBLIGATAIRES	-	557 330,22	- 557 330,22
INTERETS COURUS SUR DEPOTS DE GARANTIE	-	-	-
TOTAL AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	557 330,22	- 557 330,22
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES			
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	-	-	-
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	-	-	-
INTERETS SUR COMPTES COURANTS			
AGIOS AVANCE DE TRESORERIE	807 732,12	457 554,60	350 177,52
AGIOS COMPTES COURANTS	-	-	-
TOTAL INTERETS SUR COMPTES COURANTS	807 732,12	457 554,60	350 177,52
INTERETS COURUS SUR COMPTES BANCAIRES			
INTERETS COURUS A RECEVOIR	1 311 478,62	853 468,67	458 009,95
TOTAL INTERETS COURUS SUR COMPTES BANCAIRES	1 311 478,62	853 468,67	458 009,95
INT COURUS / EMPRUNT BANQUE	-	-	-
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	-	-	-
TOTAL PRODUIT A RECEVOIR	3 039 462,84	2 871 124,85	168 337,99

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations	1 449 961 452	1 449 961 452	
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1 377 458	1 377 458	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	48 604	48 604	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	1 606	1 606	
Groupe et associés	201 399 602	201 399 602	
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	1 652 788 722	1 652 788 722	

Montant des prêts accordés en cours d'exercice

Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires	2 716 972 222	616 972 222	1 600 000 000	500 000 000
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	499 421	499 421		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	533 476 320	13 726 320	519 750 000	
Emprunts et dettes financières divers	79 812 839	79 812 839		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 482 299	2 482 299		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 717	14 717		
Etat : impôt sur les bénéfices	2 207 593	2 207 593		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée				
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	15 112	15 112		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	222 203 738	222 203 738		
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	3 557 684 262	937 934 262	2 119 750 000	500 000 000

Emprunts souscrits en cours d'exercice 1 000 000 000

Emprunts remboursés en cours d'exercice 226 750 000

Emprunts, dettes contractés auprès d'associés

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
--------------------	---------	----------------------

VNC des immeubles cédés	16 007	675601
-------------------------	--------	--------

TOTAL	16 007	
-------	--------	--

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
---------------------	---------	----------------------

Produits de cession des immeubles vendus	110 574	775601
--	---------	--------

TOTAL	110 574	
-------	---------	--

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		1 042 972 867
Distributions sur résultats antérieurs		
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		1 042 972 867
Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
Variations du capital		
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées		
Autres variations		
Résultat de l'exercice		82 242 544
SOLDE		82 242 544
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		1 125 215 411

Exprimé en K €

Rubriques	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 31/12/2023	Total 31/12/2022	%
Commissions		154	154	118	30,92 %
Refacturations		48	48		

TOTAL

202

202

118

71,59 %

Rubriques	Base Fin d'exercice	Début d'exercice		Variations		Fin d'exercice	
		Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
DÉCALAGES CERTAINS OU EVENTUELS : . Provisions réglementées : Provisions à réintégrer ultérieurement : - provision pour fluctuations des cours - ... Provisions à réintégrer éventuellement : - provision pour risques et charges - provision créances douteuses Provisions libérées sous condition d'emploi : - provision pour investissement - ... Amortissements dérogatoires : . Subventions d'investissement : . Charges non déductibles temporairement : A déduire l'année suivante : - Gain latent sur couverture de change - participation des salariés - Organic - Perte latente sur couverture A déduire ultérieurement : - provision pour retraite - Produits non taxables temporairement : - plus-values de fusion - Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisées : - écarts de conversion - Passif - écarts de conversion - Actif							
TOTAL							
ÉLÉMENTS A IMPUTER : . Déficits reportables : . Moins-values à long terme : . Autres : ÉLÉMENTS DE TAXATION ÉVENTUELLE : . Plus-values sur éléments d'actif non amortissables apportés lors d'une fusion : . Réserve spéciale des plus-values à long terme : . Réserve spéciale des profits de construction : . Autres :	775 026 439	197 500 710		2 688 619		200 189 329	

Filiales et participations de la Société CROWN EUROPEAN HOLDINGS au 31 décembre 2023

(en euros ou en devises sauf indication contraire)	Sociétés	Capital	Capitaux propres avant affectation des résultats (*)	Quote-Part détenue en %	Valeur comptable (en euros)		Prêts et avances consentis par la société non remboursés (*)	Chiffre d'affaires de l'exercice écoulé (*)	Bénéfices (perte) du dernier exercice clos (*)	Dividendes bruts comptabilisés par la société au cours de l'exercice
					Brute	Nette				
I - Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société										
A - Filiales (plus de 50 % du capital détenu par la Société)										
a) Françaises										
	Crown Commercial France SAS	8 264,112 EUR	92 297 180	81,24%	58 327 319	58 327 319		169 527 093	3 285 901	
	Crown Packaging European Division Services SAS	2 582,928 EUR	15 069 002	100,00%	3 404 460	3 404 460		18 884 335	1 205 455	
	Bulmove	464 500 EUR	370 829	100,00%	1 608 364	386 000		0	-1 431	
	Crown Bevan France SAS	10 500 000 EUR	85 616 133	100,00%	18 776 637	18 776 637		84 455 719	3 616 196	
b) Etrangères										
	Signode Industrial Group Lux SA	30 000 EUR	1 937 301 000 USD	100,00%	1 379 037 759	794 677 764	200 406 840	2 256 306 000 USD	114 613 000 USD	
	Crown Envases Mexico S.A. de C.V.	2 245 259 433 MXP	122 490 000 USD	97,65%	7 262 029	7 262 029		120 742 000 USD	-1527000USD	
	Crown Asia Pacific Holdings Pte. Ltd.	85 548 420 USD	1 064 468 USD	100,00%	988 626 542	988 626 542		1 186 590 000 USD	43 804 000 USD	120 762 998
	Crown Holdings Italia Srl	1 433 312,50 EUR	259 300 035	100,00%	264 287 866	264 287 866		121 159 303	394 922	
	Crown Verpakking België NV	24 000 000 EUR	34 063 598	100,00%	159 423 915	31 344 267		0,00	810 677	
	Crown Cork & Seal Deutschland Holdings GmbH	30 860 EUR	22 385 698	100,00%	104 290 002	22 515 002			-83 342	
	Crown Hellas Car Packaging SA	18 188 000 EUR	56 384 486	99,99%	186 564 969	186 564 969		185 274 094	78 729	
	Crown Packaging Manufacturing Poland Sp. z o.o.	12 505 000 PLN	7 315 554	100,00%	5 533 456	5 533 456		35 631 991	-5 152 279	
	Crown Bevan Slovakia s.r.o.	83 140 000 EUR	76 352 850	100,00%	83 140 110	78 141 016		129 365 675	1 941 788	
	Crown Magneb Can	27 000 000 TND	31 691 405	100,00%	19 860 568	19 860 568		50 883 861	11 003 196	
	Crown Bevan Services Hungary Kft	53 000 000 HUF	157 721	100,00%	143 919	143 919		0	8 103	
	Crown Commercial Belgium BVBA	3 548 780,70 EUR	23 321 180	99,95%	6 372 188	6 372 188		5 330 652	981 580	
	Crown Bevan Kazakhstan LLP	97 100 KZT	38 402	100,00%	1 749 802	7 987		0	7 987	
	Crown UK holdings	841 910 406,6 GBP	35 333 437	59,32%	398 270 205	398 270 205		0	-6 249 267	
B - Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)										
Sociétés étrangères										
	Crown Canadian Holdings LLC	685 473 (USD)	1 144 495 000	35,10%	354 854 133	0		715 600 000 USD	5 808 000 USD	
II - Renseignements globaux										
A - Filiales non reprises au paragraphe I										
a) Filiales françaises										
b) Filiales étrangères										
B - Participations non reprises au paragraphe I										
Total des filiales et participations					4 012 534 302	2 855 494 255				120 762 898
Total au bilan des titres de participation					4 012 534 302	2 855 494 255				120 762 898

(*) : en monnaie locale

CROWN EUROPEAN HOLDINGS
Société Anonyme au capital de 636.632.148 €
Siège social : 1 rue Touzet Gaillard - 93400 Saint-Ouen
775 721 996 RCS Bobigny

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2024

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 82.242.544 € de la façon suivante :

- Bénéfice de l'exercice	82.242.544 €
- A la réserve légale, à hauteur de	4.112.128 €
- Solde	78.130.416 €
- Auquel s'ajoute une somme de	342.000.247 €
prélevée sur le compte « Autres réserves »	
Formant un bénéfice distribuable de	420.130.663 €
- A titre de dividende aux actionnaires	420.130.663 €
soit un dividende de 7,88 € environ à chacune	
des 53.316.074 actions formant le capital	

L'Assemblée Générale décide que le dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et indique que la totalité du produit distribué sera éligible à l'abattement prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI, étant entendu qu'il n'existe qu'une seule catégorie d'actions.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément aux dispositions légales, qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme,
Le Président Directeur Général



CROWN EUROPEAN HOLDINGS

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2023)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

A l'assemblée générale
CROWN EUROPEAN HOLDINGS
1, rue Touzet Gaillard
93400 Saint-Ouen

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CROWN EUROPEAN HOLDINGS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne l'évaluation des titres de participation à la date de clôture, ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons par ailleurs, qu'en raison de la réception tardive de certains documents, nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais légaux.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 27 juin 2024

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

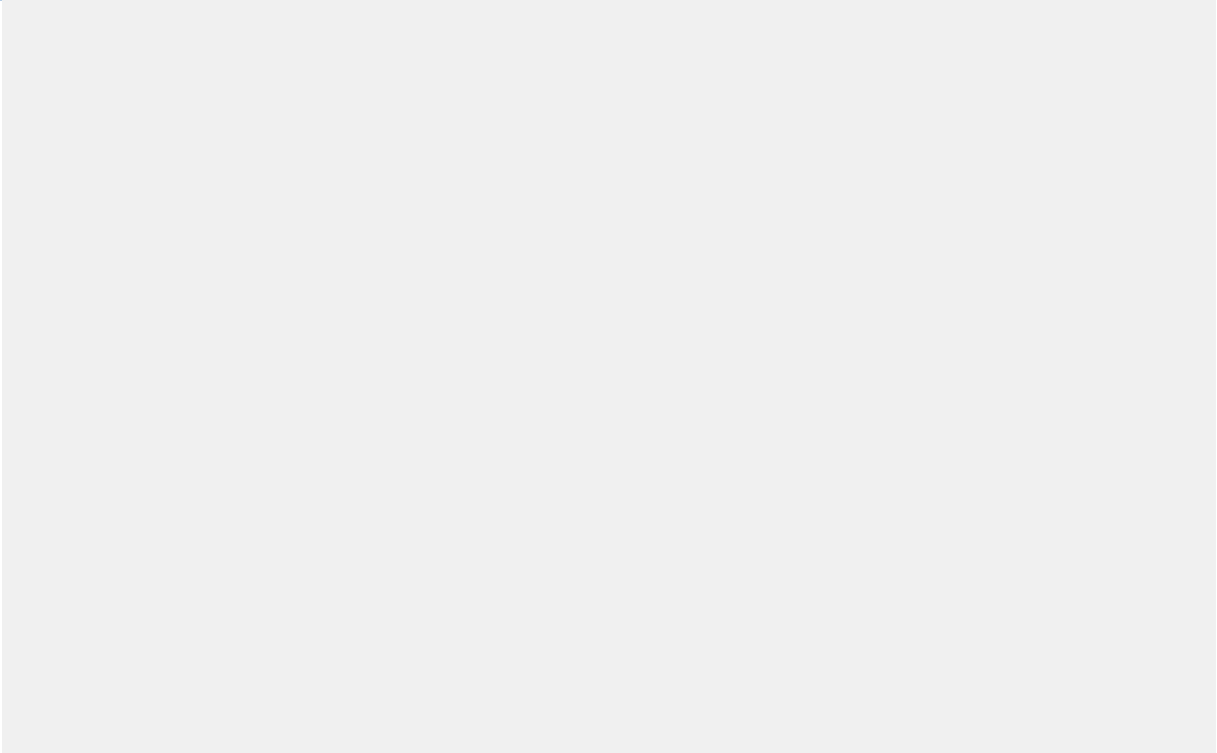
Pierre Marty

CROWN European Holdings S.A.

7 Rue Emmy Noether

93400 SAINT-OUEN

Comptes au 31/12/2023



- SOMMAIRE -

Comptes annuels

Bilan - Actif	3
Bilan - Passif	4
Compte de résultat	5

Annexes

Règles et méthodes comptables CEH 2023	8
Provisions et dépréciations	17
Charges à payer	18
Produits à recevoir	19
Créances et dettes	20
Charges et produits exceptionnels	21
Variation des capitaux propres	22
Ventilation du chiffre d'affaires	23
Situation Latente et Différée	24
Filiales&Participations_CE	25

Comptes annuels

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2023	31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				16 007
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	4 012 534 302	1 157 040 037	2 855 494 265	2 456 224 062
Créances rattachées à des participations	1 449 961 452		1 449 961 452	1 180 724 165
Autres titres immobilisés	9 096 505	26 069	9 070 436	9 070 436
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	5 471 592 259	1 157 066 106	4 314 526 153	3 646 034 670
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	1 377 458		1 377 458	2 142 202
Autres créances	201 449 812		201 449 812	191 684 077
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
Disponibilités	165 551 737		165 551 737	5 191 575
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	368 379 007		368 379 007	199 017 855
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	5 839 971 267	1 157 066 106	4 682 905 161	3 845 052 525

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
Capital social ou individuel (dont versé : 636 632 148)	636 632 148	636 632 148
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)	1 624 124	1 624 124
Réserve légale	25 530 894	13 369 856
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	379 185 701	148 125 987
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	82 242 544	243 220 751
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	1 125 215 412	1 042 972 867
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	2 716 972 222	1 712 458 333
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	533 975 741	831 050 560
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	79 812 839	85 077 325
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 482 299	3 365 340
Dettes fiscales et sociales	2 237 422	2 378 222
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	222 203 738	167 708 418
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	3 557 684 262	2 802 038 198
Ecarts de conversion passif	5 487	41 461
TOTAL GENERAL	4 682 905 161	3 845 052 525

Rubriques	France	Exportation	31/12/2023	31/12/2022
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services		202 012	202 012	117 732
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS		202 012	202 012	117 732
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits			1	1
PRODUITS D'EXPLOITATION			202 012	117 734
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			14 393 973	9 922 690
Impôts, taxes et versements assimilés			115 660	534 021
Salaires et traitements				
Charges sociales				
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immo. : dot. aux amort. (Dont amort. fonds. commercial)				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			1	100
CHARGES D'EXPLOITATION			14 509 634	10 456 812
RESULTAT D'EXPLOITATION			-14 307 622	-10 339 078
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			194 282 832	400 875 769
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			5 011	36 082
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			14 778 794	
Différences positives de change				5 320
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			209 066 637	400 917 171
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				68 249 802
Intérêts et charges assimilées			112 549 235	79 021 102
Différences négatives de change			61 802	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			112 611 038	147 270 904
RESULTAT FINANCIER			96 455 599	253 646 267
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			82 147 977	243 307 190

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		6 355
Produits exceptionnels sur opérations en capital	110 574	295 000
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	110 574	301 355
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		29 118
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	16 007	358 675
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	16 007	387 793
RESULTAT EXCEPTIONNEL	94 567	-86 438
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	209 379 223	401 336 260
TOTAL DES CHARGES	127 136 679	158 115 509
BENEFICE OU PERTE	82 242 544	243 220 751

Annexes

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation, conformément aux dispositions du PCG.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES

Les comptes de la société Crown European Holdings sont établis selon les règles définies par le Plan Comptable Général et les principes généralement admis. Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1 TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition. La société détermine les dépréciations de ces titres de participation en comparant leur coût d'acquisition à la valeur :

- De la quote-part de capitaux propres, déterminée d'après les règles de consolidation du Groupe, détenue par la Crown European Holdings, corrigée du goodwill correspondant (le cas échéant)
- De la valeur probable de réalisation de l'actif, déterminée sur la base de critères liés aux ratios économiques propres de l'activité du Groupe, à la rentabilité des sociétés détenues et à leurs perspectives d'avenir.

Le cas échéant, les moins-values latentes ainsi calculées font l'objet de provision pour dépréciation des titres de participation.

Le 18 décembre 2023, Crown European Holdings a reçu le remboursement de la société Crown Canadian Holdings ULC de la valeur de 14,779 millions euros de ses titres. La provision pour dépréciation des titres de participation a été ajustée en conséquence.

Le 09 mai 2023, notre Société a souscrit à une augmentation de capital social de Crown UK Holdings Limited d'un montant de 570.033£. L'augmentation de capital a été effectuée par émission de 570.033 actions nouvelles, au prix de 614£ chacune, d'une valeur nominale de 1£, avec une prime d'émission de 613£, soit au total 350.000.262£.

La ligne "Autres participations" regroupe les comptes #261 "Titres de participation" et #267 "Créances rattachées à des participation". Cette ligne augmente de 669.5 millions d'euros et diminue de 15.7 millions d'euros principalement en raison de l'augmentation de capital de la société Crown UK Holdings Limited, au remboursement de capital de la société Crown Canadian ULC à CEH, comme mentionné ci-dessus, ainsi qu'à l'augmentation des créances rattachées à des titres de participations qui correspondent aux prêts intercompagnie accordés par CEH à ses filiales.

Il n'y a pas eu de remboursement des prêts par les filiales à CEH sur l'année 2023.

La ligne "Autres titres immobilisés" n'enregistre pas de mouvement.

2.2 CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS ET AUTRES PRETS

Le poste « Créances rattachées aux participations et autres prêts » correspond à des prêts accordés par la Société à diverses sociétés du Groupe.

2.3 CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2023, le capital social s'élève à 636 632 148 euros divisé en 318 316 074 actions d'une valeur nominale de 2 euros.

2.4 CREANCES

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les créances litigieuses ou présentant des retards de recouvrement font l'objet de provisions pour dépréciation.

2.5 OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération. Les dettes, créances, disponibilités figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours du jour de l'opération et sont revalorisées au cours de clôture en contre partie des comptes d'écarts de conversion. Les reports/dépôts relatifs aux couvertures sont comptabilisés dans les comptes d'instruments financiers et sont repris en résultat de manière symétrique au résultat sur l'élément couvert. A la clôture les reports/dépôts sont revalorisés au cours de clôture et la différence est comptabilisée dans les comptes d'écarts de conversion.

Opérations de prêts et emprunts et de couverture du risque de change

Les prestations de prêt et d'emprunt effectuées permettent de financer une partie des activités des sociétés du Groupe Crown. Au 31 décembre 2023, les prêts et emprunts en devises sont valorisés au cours de clôture.

Les écarts de change résultant des différentes opérations réalisées sur les positions de change sont pris en compte dans le résultat de l'exercice de façon symétrique au résultat de l'élément couvert.

De même, le solde des différences résultant des variations des valeurs des instruments de couvertures (principalement achat et vente à terme de devises) traitées sur des marchés liquides y est constaté. La seule prise en compte des pertes de change, à l'exclusion des profits de change, ne donnerait pas une image fidèle de l'activité de Crown European Holdings en matière de couvertures des risques de change.

Au 31 décembre 2023, des positions ont été prises pour des prêts effectifs sur 2024 pour les sommes suivantes :

Date d'échéance	Devises		Equivalent
	Libellé	Montant	Euros
31/01/2024	USD	-819,000.00	735,786.25
28/03/2024	USD	-40,194,000.00	36,002,902.16

Depuis 2011, Crown European Holdings assure les couvertures des risques de change sur les opérations commerciales effectuées par les principales filiales du Groupe : achats et ventes en devises et contrat de couverture sur la matière première aluminium.

Les différentes positions en devises couvertes au 31/12/2023 avec échéance sur 2024 et 2025 sont les suivantes :

10 000 000	10 000 000 AUD contre Euros avec position inverse
84 830 000	84 830 000 CHF contre Euros avec position inverse
273 068 907	273 068 907 DKK contre Euros avec position inverse
6 000 000	6 000 000 NZD contre Euros avec position inverse
393 877 165	393 877 165 SEK contre Euros avec position inverse
600 000 000	600 000 000 TRY contre USD avec position inverse
60 429 950,15	60 429 950,15 GBP contre Euros avec position inverse
19 327 495,86	19 327 495,86 PLN contre Euros avec position inverse
585 307,50	585 307,50 PLN contre Euros avec position inverse
14 605 604,20	14 605 604,20 PLN contre USD avec position inverse
18 221 000	18 221 000 USD contre Euros avec position inverse

Les différentes positions de couverture gazole, propane, métal, aluminium et frais y afférents au 31/12/23 avec échéance 2024 s'élèvent à :

	EUR	GBP	USD
ICE - Energy and Emissions	-816,948.00	-236,280.00	0.00
LME	6,728,925.75	-9,696,230.86	-58,900,461.26
PUN	-869,085.00		
RDP	-1,363,500.50	-874,943.25	-575,861.00
TTF Natural gas	-856,215.00		
Grand Total	2,823,177.25	-10,807,454.11	-59,476,322.26

Les couvertures sont prises pour les filiales dans la devise de paiement des fournisseurs. Il n'existe pas de ce fait de risque de change sur ces couvertures

2.6 AUTRES CREANCES

Ce poste comprend notamment les créances sur les sociétés du Groupe au titre du rôle de centralisation de la trésorerie du groupe 201,4 millions d'euros.

2.7 FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNTS

Depuis le 1^{er} janvier 2014, en conformité avec l'article 361-3 du PCG, la société a choisi de maintenir en charge sur l'exercice où ils sont exposés la totalité des frais encourus lors de l'émission des emprunts.

2.8 DETTES FINANCIERES

- Le montant des emprunts obligataires au 31/12/2023 et leurs caractéristiques sont les suivants :

Nominal	Devise	Taux	Echéance
600 000 000	EUR	3,375 %	15/05/2025
600 000 000	EUR	2,625 %	30/09/2024
500 000 000	EUR	2,875 %	01/02/2026
500 000 000	EUR	5,000 %	15/05/2028
500 000 000	EUR	4,750%	15/03/2029

La part des intérêts courus provisionnés à la clôture sur les emprunts obligataires est inférieure à un an.

- Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit correspondent :
 - à la ligne de financement du Tem Euro Facility de 540 millions d'euros octroyée le 30 décembre 2022. Le montant de ces emprunts à fin 2023 est d'un montant de 533,250 millions d'euros.
 - à des découverts bancaires pour 0,294 millions
- Le poste « emprunts et dettes financières diverses » est constitué principalement d'emprunts auprès de sociétés du groupe et plus particulièrement auprès de Crown Commercial France.

2.9 AUTRES DETTES

Ce poste comprend les dettes sur les sociétés du Groupe au titre du rôle de centralisation de la trésorerie du groupe 222,2 millions d'euros.

2.10 IMPOT SUR LES BENEFICES

La société fait partie du périmètre d'intégration fiscale dont la société Crown Développement est la mère.

La convention d'intégration fiscale du 4 novembre 1997 modifiée le 26 novembre 2009 et le 4 octobre 2013 prévoit notamment ce qui suit:

- Pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, la Société Mère est seule redevable de l'impôt sur les sociétés éventuellement dû au titre du résultat du groupe.
En conséquence, aucune contribution d'impôt ne sera réclamée par la Société Mère à Crown European Holdings et en contrepartie, la Société Mère conservera le bénéfice de tout crédit d'impôt et créance fiscale afférents aux résultats dégagés par Crown European Holdings pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009.

Au 31 décembre 2023, le montant de l'impôt sur les sociétés qui auraient été supporté par Crown European Holdings en l'absence d'intégration fiscale s'élève à 0 euro.

2.11 – EXEMPTION DE CONSOLIDATION

La société est exemptée, en tant que mère de sous-groupe, d'établir des comptes consolidés et un rapport de gestion du groupe.

En effet :

- ni un, ni plusieurs actionnaires représentant au moins un 1/10^{ème} du capital ne se sont opposés à cette exemption,
- les comptes individuels de la société, ainsi que ceux des sociétés qu'elle contrôle et sur lesquelles elle exerce une influence notable sont intégrés globalement (ou mis en équivalence) dans la société Crown Holdings Inc. Il s'agit des sociétés suivantes :

Business Entity	Percent Owned
Butimove	100
CROWN Asia Pacific Holdings Pte. Ltd.	100
CROWN Bevcan France SAS	100
CROWN Bevcan Kazakhstan LLP	100
Crown Bevcan Services Hungary Kft	100
CROWN Bevcan Slovakia s.r.o.	100
Crown Canadian Holdings ULC	35.09736
CROWN Commercial Belgium BVBA	99.950159
CROWN Commercial France SAS	81.242074
Crown Cork & Seal Deutschland Holdings GmbH	100
CROWN Envases Mexico, S.A. de C.V.	97.645816
Crown Hellas Can Packaging SA	99.999995
Crown Holdings Italia Srl	100
CROWN Maghreb Can	99.995556
Crown Packaging European Division Services SAS	100
CROWN Packaging Manufacturing Poland Sp. z o.o. w likwidacji	100
Crown UK Holdings Limited	59.32202
CROWN Verpakking België NV	100

2.12 – CAUTIONS, SURETES, ENGAGEMENTS HORS BILAN

2.12.1 Conventions de trésorerie

- Le 25 mars 2010 et le 17 juillet 2012, Crown European Holdings a signé une Convention de centralisation de la Trésorerie avec la BNP Paribas pour les entités françaises et italiennes suivantes : La Société de Participations CarnaudMétalBox, Crown Europe Group Services (CPEDS), Butimove, CarnaudMétalBox Finance, Eole, Crown Emballage France (Eviosys Packaging France SAS), Crown Bevcan France, Carnaud Cofem Terradou, Crown Développement, Crown Commercial France SAS et Crown Italy Finance Srl.

- Le 17 juillet 2012, une nouvelle convention de centralisation de trésorerie avec la banque BNP Paribas et BNP Paribas Fortis a été signée afin d'ajouter les sociétés suivantes : Crown Verpakking Nederland BV, Crown Benelux.

- A fin 2023, cette Convention est opérationnelle pour toutes ces sociétés.

- Le 29 juillet 2011, Crown European Holdings et Crown Holdings Inc. ont conclu une convention de trésorerie notionnelle avec la banque Mendes Gan. Cette convention permet la mise en place d'un pooling multi-devises à l'échelle mondiale au sein du groupe Crown, en appliquant un système de compensation notionnel pour les calculs des intérêts relatifs aux soldes débiteurs et créditeurs des comptes bancaires du groupe.

2.12.2 Conventions de crédit

- Le 7 avril 2017, Crown European Holdings a signé un nouveau contrat de crédit appelé Convention de Crédit 2017 qui amende et reformule la Convention de Crédit 2013. Cette Convention est signée aux côtés notamment Crown Americas LLC et Crown Metal Packaging Canada LP avec certains prêteurs dont Deutsche Bank AG New York Branch. Les Prêteurs mettront à disposition de Crown European Holdings :

- Une convention de crédit multidevises à hauteur de 700 millions d'US\$.

- un-Term Euro Facility de 275 millions d'euros.

Toutes les garanties apportées par la Convention de 2013 ont été réitérées dans le cadre de la Convention 2017 à savoir :

- Un acte de nantissement de compte de titres financiers sur les actions qu'elle détient dans la Société de Participations CarnaudMetalBox ainsi que tous les documents y afférents, et en particulier la Déclaration de Nantissement de Comptes de Titres Financiers.

- Un acte de délégation imparfaite de paiement conditionnelle entre Crown European Holdings et Deutsche Bank AG New York Branch en qualité de délégataire et portant sur les dividendes éventuellement distribuables par la Société de Participations CarnaudMetalBox.

- un acte de nantissement sur les titres qu'elle détient ou détiendrait dans les sociétés de droit étranger, notamment Crown Mexican Holdings S. de R.L. de C.V. et Crown Verpakking Nederland B.V.

Dans le cadre de ces garanties, Crown Développement, actionnaire de Crown European Holdings a consenti un acte de nantissement des comptes de titres financiers sur les actions que Crown Développement détient dans Crown European Holdings ainsi que les produits s'y rapportant, notamment tous les dividendes. De même, Crown Packaging Lux II S.A.R.L. a consenti un acte de nantissement des comptes de titres financiers sur les actions que Crown Packaging Lux II S.A.R.L. détient dans Crown Développement ainsi que les produits s'y rapportant, notamment tous les dividendes.

Dans le cadre de ces garanties, Crown European Holdings a signé le 7 avril 2017 un protocole de rémunération des garanties apportées par La Société de Participations CarnaudMetalBox, Crown Développement, Crown Emballage France et Crown Bevcan France au titre de la Convention de Crédit 2017 et des obligations émises par Crown European Holdings.

Les garanties apportées par les garants sont limitées au montant le plus faible entre :

- le montant pouvant être payé dans la limite de ses capacités financières sans mettre en cause sa pérennité
- le montant utilisé directement ou indirectement afin de refinancer les Obligations garanties
- le montant utilisé pour refinancer les avances ou prêts des garants
- pour les Obligations 2024 et la Convention de Crédit 2017, le montant mis à disposition du garant au titre de chacun de ses financements

En contrepartie de ces garanties, Crown European Holdings versera aux garants une rémunération de 0,25 % du montant des obligations garanties.

Le 29 janvier 2018, Crown European Holdings a signé un avenant à La Convention de Crédit du 7 avril 2017. Les Prêteurs mettront à disposition de Crown European Holdings :

- Une convention de crédit multidevises à hauteur de 230 millions d'US\$.
- Un Term Euro Facility de 750 millions d'euros.

Les garanties apportées dans le cadre de cette convention ont été réitérées dans le cadre de cet avenant.

- Le 5 mai 2015, Crown European Holdings a émis des obligations pour un montant de 600 millions d'euros au taux de 3,375 % et à échéance le 15 mai 2025 et soumises au droit de l'Etat de New York. Ces obligations bénéficient d'une garantie non assortie d'une sureté fournie par Crown Holdings, Inc., ainsi que par un certain nombre de sociétés affiliées appartenant au Groupe Crown.

- Le 15 septembre 2016, Crown European Holdings a émis des obligations pour un montant de 600 millions d'EUR au taux de 2,625 % et à échéance le 30 septembre 2024 et soumises au droit de l'Etat de New York. Ces obligations bénéficient d'une garantie non assortie d'une sureté fournie par Crown Holdings, Inc., ainsi que par un certain nombre de sociétés affiliées, appartenant au Groupe Crown.

- Le 18 janvier 2018, Crown European Holdings a émis des obligations pour un montant de 335 millions d'euros au taux de 2,25 % et à échéance le 1^{er} février 2023 et pour un montant de 500 millions d'euros au taux de 2,875% à échéance le 1^{er} février 2026 et soumises au droit de l'Etat de New York. Ces obligations bénéficient d'une garantie non assortie d'une sureté fournie par Crown Holdings, Inc., ainsi que par un certain nombre de sociétés affiliées appartenant au Groupe Crown. Ces obligations ont été remboursées en 2022

- Le 20 octobre 2019, Crown European Holdings a émis des obligations pour un nominal de 550 millions d'euros au taux de 0,75 % à échéance le 15 février 2023 soumises au droit de l'Etat de New York. Ces obligations bénéficient d'une garantie non assortie d'une sureté fournie par Crown Holdings, Inc., ainsi que par un certain nombre de sociétés affiliées appartenant au Groupe Crown. Ces obligations ont été remboursées en 2022.

- Le 13 décembre 2019, Crown European Holdings a signé un avenant à La Convention de Crédit du 7 avril 2017 modifiée par les avenants du 28 décembre 2017, du 29 janvier 2018 et du 23 mars 2018. Les prêteurs mettent à disposition de Crown European Holdings un Term Loan Facility de 450 millions d'euros. En conséquence, le solde de la convention de crédit multidevises et le Term Loan Facility octroyés a été remboursé. Les garanties apportées dans le cadre de cette convention ont été réitérées dans le cadre de cet avenant.

- Lors de sa séance du 8 août 2022, Le Président indique que, dans le cadre d'un nouveau plan de financement, la Société envisage de conclure :

1) un contrat en langue anglaise intitulé « *Incremental Amendment N° 3 and Fifth Amendment to Amended* »

and Restated Credit Agreement » (ci-l'« **Incremental Agreement N° 3** »), avenant à la Convention de Crédits en date du 7 avril 2017 et intitulée « *Amended and Restated Credit Agreement* », telle que modifiée et mise à jour par (i) un avenant intitulé « *First Amendment to Amended and Restated Credit Agreement* » en date du 28 décembre 2017, (ii) un avenant intitulé « *Incremental Amendment N°1* », en date du 29 janvier 2018, (iii) un avenant intitulé « *Second Amendment to Amended and Restated Credit Agreement* », en date du 23 mars 2018, (iv) un avenant intitulé « *Incremental Amendment N° 2 and Third Amendment to Amended and Restated Credit Agreement* » en date du 13 décembre 2019 et (v) un avenant intitulé « *Fourth Amendment to Amended and Restated Credit Agreement* », en date du 4 octobre 2021 (la « **Convention de Crédits** »).

2) la Convention de Crédits telle que modifiée et mise à jour par l'*Incremental Agreement N°3* (la « **Convention de Crédits modifiée et mise à jour en 2022** » ou la « **Convention de Crédits 2022** »), qui permettraient au groupe d'obtenir de nouveaux crédits à terme par la mise à disposition à Crown Americas LLC, *inter alia*, d'un crédit en dollars intitulé « *Additional Term A Dollar Loans* », d'un crédit en Euros intitulé « *Additional Term Euro Facility* » et d'un « *2019 Revolving Commitment Refinancing* » (tels que ces termes sont plus amplement définis dans l'*Incremental Amendment N° 3* et la Convention de Crédits 2022)

- une convention de crédit multidevises à hauteur de 230 millions d'US\$.
- un Term Euro Facility de 540 millions d'euros.

- Le 18 mai 2023, Crown European Holdings a émis des obligations pour un nominal de 500 millions d'euros au taux de 5,00 % à échéance le 15 mai 2028 soumises au droit de l'Etat de New York. Ces obligations bénéficient d'une garantie non assortie d'une sureté fournie par Crown Holdings, Inc., ainsi que par un certain nombre de sociétés affiliées appartenant au Groupe Crown.

- Le 11 décembre 2023, Crown European Holdings a émis des obligations pour un nominal de 500 millions d'euros au taux de 4,75 % à échéance le 15 mars 2029 soumises au droit de l'Etat de New York. Ces obligations bénéficient d'une garantie non assortie d'une sureté fournie par Crown Holdings, Inc., ainsi que par un certain nombre de sociétés affiliées appartenant au Groupe Crown.

2.12.3 Continentale Nutrition

- Le 28 juin 2012, Crown European Holdings a conclu un contrat de cession avec Crown Emballage France de 11 obligations remboursables en actions émises par Continentale Nutrition d'un montant unitaire de 1 million d'euros dans le cadre de l'accord de conciliation intervenu entre Continentale Nutrition et Crown Emballage France, filiale de Crown European Holdings. Le même jour, Crown Packaging Europe GmbH a garanti Crown European Holdings contre tout défaut de paiement de ces obligations émises par Continentale Nutrition.

- Par jugement du 15 juin 2012, le tribunal de Commerce de Boulogne sur Mer a accordé à Crown Emballage France et Crown European Holdings un super privilège institué par l'Article L 611-11 du code de Commerce à hauteur de 15,2 millions d'EUR en vue de garantir les ORA et le moratoire, objet de l'accord du 28 juin 2012.

Suite aux difficultés de Continentale Nutrition d'honorer ses paiements depuis décembre 2012, Continentale Nutrition a accordé au profit de Crown European Holdings pour garantir les 11 millions d'ORA et de Crown Emballage France pour garantir les 9 millions de moratoire des créances encours compris dans l'accord de conciliation signé le 28 juin 2012 :

le 11 avril 2013 un nantissement de créances à hauteur de 2,6 millions d'euros.

le 2 mai 2013 un gage sans dépossession de 1^{er} rang sur les équipements des sites « Montebello » et Marengo I » pour une créance garantie d'un montant maximal en principal de 11 millions d'euros.

- Par jugement du 28 mai 2013, le tribunal de Commerce de Boulogne sur Mer a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'égard de Continentale Nutrition avec une période d'observation jusqu'au 29 novembre 2013 et renouvelée pour 6 mois supplémentaires jusqu'au 28 mai 2014.

Crown a négocié avec Continentale Nutrition et Alandia, le repreneur, les modalités de remboursement des créances de Crown sur Continentale Nutrition. Le contrat fixant ces modalités a été signé le 7 mars 2014 et approuvé dans le cadre de la validation du plan de redressement par le Tribunal de Commerce de Boulogne sur Mer le 25 mars 2014.

- En date du 25 mai 2016, le Tribunal de Commerce de Boulogne sur Mer a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire avec poursuite d'activité aux fins de cession de l'entreprise.

- En date du 1^{er} juillet 2016 le Tribunal de Commerce de Boulogne sur Mer a arrêté le plan de cession de Continentale Nutrition à C&D Foods France sans reprise des passifs.

- En date du 30 décembre 2016, le tribunal de Commerce de Boulogne sur Mer a attribué à Crown European Holdings et Crown Emballages France la somme de 2,6 millions d'euros au titre de leur créance nantie en date du 11 avril 2013, somme qui a été versée par les sociétés FactoFrance et Cofacredit.

Crown European Holdings a reçu le 21 mars 2017 à ce titre la somme 1,664 millions d'euros la répartition de la garantie s'étant faite au prorata des sommes dues.

Le 31 décembre 2017, Crown European Holdings a reçu la somme de 0,380 million d'euros au titre des dividendes des privilèges de conciliation.

Le 8 mars 2019, Crown European Holdings a reçu la somme de 0,318 million d'euros au titre des dividendes des privilèges de conciliation.

Le 31 décembre 2020 Crown European Holdings a reçu la somme de 0,127 million d'euros au titre des dividendes des privilèges de conciliation.

A fin 2023, la somme restante des obligations remboursables en actions s'élève à 9,1 millions d'euros.

2.12.4 Programme de titrisation

- Le 24 novembre 2014, Crown European Holdings a signé avec Ester Finance Titrisation et le Crédit Agricole Corporate and Investment Bank un « cash deposit agreement » (convention de dépôt) d'un montant maximum de 5 millions d'euros en garantie des obligations de paiement de Crown Commercial France SAS et Crown Packaging Commercial UK Limited dans le cadre du nouveau contrat de Titrisation sans recours signé le même jour entre ces 4 sociétés. Ce dépôt sera maintenu tant que les obligations financières liées à ce contrat ne seront pas éteintes sans que pour autant la durée du Dépôt ne puisse dépasser la date finale du contrat soit le 24 novembre 2019.

- Le 1^{er} octobre 2016, Crown European Holdings a signé un avenant au contrat de Titrisation actant la sortie du contrat de Crown Packaging Commercial UK Limited et l'entrée en lieu et place de Crown Packaging Distribution UK Limited.

- Le 13 juillet 2017, Crown European Holdings a signé avec Ester Finance Titrisation et le Crédit Agricole Corporate and Investment Bank un avenant au « cash deposit agreement » (convention de dépôt) en date du 24 novembre 2014 afin de garantir les obligations de paiement des sociétés Crown Commercial Belgium BVBA et Crown Commercial Netherlands B.V. suite à leur incorporation dans le programme de Titrisation encours. Concomitamment, le programme de titrisation a été augmenté pour un montant maximum de 115 millions d'euros et 75 millions de livres sterling, la durée a été étendue de 3 ans soit de 2019 à 2022 (contrat reconduit tacitement en 2023) et le montant maximum du Dépôt a été fixé à 4,5 millions à compter de cette date.

- Le 23 juillet 2019, Crown European Holdings a signé avec Ester Finance Titrisation et le Crédit Agricole Corporate and Investment Bank un avenant au « cash deposit agreement » (convention de dépôt) en date du 24 novembre 2014 modifié par un avenant du 13 juillet 2017, afin de modifier certains termes de cette convention notamment concernant les taux de rémunération.

2.12.5 Garanties

- Le 24 Février 2020, Crown European Holdings a demandé à ING France d'émettre une garantie dans le cadre d'une Lettre de Crédit « Standby » au profit du Crédit Agricole pour couvrir les obligations de Crown Commercial France SAS, Crown Commercial Belgium BVBA, Crown Commercial Netherlands B.V et Crown Packaging Distribution UK Limited aux termes du Master Framework Agreement en date du 23 juillet 2012 signé entre le Crédit Agricole et les Sociétés dans la limite de 4 500 000 euros.

Le montant de cette garantie a été réduit à 2 000 000 euros en novembre 2021.

- Le 26 janvier 2021, Crown European Holdings a consenti une caution solidaire au profit des crédit-rentiers pour un montant maximum de 20 % du montants des engagements de Crown Packaging European Division Services SAS et Crown Emballage France jusqu'au 31 décembre 2023.

- Dans le cadre de la procédure devant les juridictions de l'Union Européenne, le Conseil d'Administration de la Société, lors de sa séance du 7 octobre 2022, a autorisé la Société à souscrire une garantie auprès de BNP Paribas SA au bénéfice de la Commission européenne, couvrant le montant total de l'amende (7.670.000 €) ainsi que les intérêts y afférents, au taux annuel de 1,5 %. La garantie a été émise au nom de Crown Holdings, Inc. et Crown Cork & Seal Deutschland Holdings GmbH.

- Dans le cadre de la procédure devant les juridictions de l'Union Européenne, le Conseil d'Administration de la Société, lors de sa séance du 28 septembre 2023, a autorisé la Société à souscrire une contre-garantie auprès de BNP Paribas SA au bénéfice de la Agenzia Delle Entrate, couvrant le montant total de la TVA 2022 remboursement (2.914.631,58 €) ainsi que les intérêts y afférents, au taux annuel de 1,0 %.

2.13 EVENEMENTS POSTCLOTURES

Néant.

2.14 EFFECTIF

La société n'a aucun salarié au 31 décembre 2023.

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES				
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation	1 171 818 829		14 778 793	1 157 040 037
Dépréciations autres immobilis. financières	26 069			26 069
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients				
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS	1 171 844 898		14 778 793	1 157 066 106
TOTAL GENERAL	1 171 844 898		14 778 793	1 157 066 106
Dotations et reprises d'exploitation				
Dotations et reprises financières			14 778 793	
Dotations et reprises exceptionnelles				
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

Libellé	31/12/2023	31/12/2022	Ecart
CHARGES A PAYER			
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES			
INT COURUS EMPRUNTS OBLIGATAIRES	16 972 222,22	12 458 333,33	4 513 888,89
INT COURUS / EMPRUNT BANQUE	226 320,06	135 532,09	90 787,97
INT/DETTE RATTACHES PARTICIPATION	453 700,96	427 434,75	26 266,21
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	17 652 243,24	13 021 300,17	4 630 943,07
DETTE FOURNISSEURS ET CPTES RATTACHES			
FOURN, FACTURES NON PARVENUES	1 101 370,46	1 066 115,28	35 255,18
TOTAL DETTE FOURNISSEURS CPTES RATTACHES	1 101 370,46	1 066 115,28	35 255,18
DETTE FISCALES ET SOCIALES			
ETAT CHARGES A PAYER	15 111,91	14 558,91	553,00
TOTAL DETTE FISCALES ET SOCIALES	15 111,91	14 558,91	553,00
INTERETS SUR COMPTES COURANTS			
AGIOS AVANCE DE TRESORERIE	809 814,12	274 850,61	534 963,51
AGIOS COMPTES COURANTS	-	-	-
TOTAL INTERETS SUR COMPTES COURANTS	809 814,12	274 850,61	534 963,51
FRAIS BANCAIRES			
FRAIS BANCAIRES COURUS A PAYER	244 086,60	224 299,90	19 786,70
TOTAL INTERETS COURUS SUR DECOUVERT	244 086,60	224 299,90	19 786,70
TOTAL CHARGES A PAYER	19 822 626,33	14 601 124,87	5 221 501,46

Libellé	31/12/2023	31/12/2022	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR			
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
INTERETS COURUS SUR PRETS GROUPE	920 252,10	1 002 771,36	- 82 519,26
TOTAL CREANCES RATTACHES A DES PARTICIPATIONS	920 252,10	1 002 771,36	- 82 519,26
AUTRES IMMOBLISATIONS FINANCIERES			
INTERETS COURUS SUR PRETS OBLIGATAIRES	-	557 330,22	- 557 330,22
INTERETS COURUS SUR DEPOTS DE GARANTIE	-	-	-
TOTAL AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	557 330,22	- 557 330,22
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES			
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	-	-	-
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	-	-	-
INTERETS SUR COMPTES COURANTS			
AGIOS AVANCE DE TRESORERIE	807 732,12	457 554,60	350 177,52
AGIOS COMPTES COURANTS	-	-	-
TOTAL INTERETS SUR COMPTES COURANTS	807 732,12	457 554,60	350 177,52
INTERETS COURUS SUR COMPTES BANCAIRES			
INTERETS COURUS A RECEVOIR	1 311 478,62	853 468,67	458 009,95
TOTAL INTERETS COURUS SUR COMPTES BANCAIRES	1 311 478,62	853 468,67	458 009,95
INT COURUS / EMPRUNT BANQUE	-	-	-
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	-	-	-
TOTAL PRODUIT A RECEVOIR	3 039 462,84	2 871 124,85	168 337,99

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations	1 449 961 452	1 449 961 452	
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1 377 458	1 377 458	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	48 604	48 604	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	1 606	1 606	
Groupe et associés	201 399 602	201 399 602	
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	1 652 788 722	1 652 788 722	

Montant des prêts accordés en cours d'exercice
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice
Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires	2 716 972 222	616 972 222	1 600 000 000	500 000 000
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	499 421	499 421		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	533 476 320	13 726 320	519 750 000	
Emprunts et dettes financières divers	79 812 839	79 812 839		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 482 299	2 482 299		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 717	14 717		
Etat : impôt sur les bénéfices	2 207 593	2 207 593		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée				
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	15 112	15 112		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	222 203 738	222 203 738		
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	3 557 684 262	937 934 262	2 119 750 000	500 000 000
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 000 000 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	226 750 000			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
VNC des immeubles cédés	16 007	675601
TOTAL	16 007	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
Produits de cession des immeubles vendus	110 574	775601
TOTAL	110 574	

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		1 042 972 867
Distributions sur résultats antérieurs		
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		1 042 972 867
Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
Variations du capital		
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées		
Autres variations		
Résultat de l'exercice		82 242 544
	SOLDE	82 242 544
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		1 125 215 411

Exprimé en K €

Rubriques	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 31/12/2023	Total 31/12/2022	%
Commissions		154	154	118	30,92 %
Refacturations		48	48		
TOTAL		202	202	118	71,59 %

Rubriques	Base Fin d'exercice	Début d'exercice		Variations		Fin d'exercice	
		Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
DÉCALAGES CERTAINS OU ÉVENTUELS : . Provisions réglementées : Provisions à réintégrer ultérieurement : - provision pour fluctuations des cours - ... Provisions à réintégrer éventuellement : - provision pour risques et charges - provision créances douteuses Provisions libérées sous condition d'emploi : - provision pour investissement - ... Amortissements dérogatoires : . Subventions d'investissement : . Charges non déductibles temporairement : A déduire l'année suivante : - Gain latent sur couverture de change - participation des salariés - Organic -Perte latente sur couverture A déduire ultérieurement : - provision pour retraite - Produits non taxables temporairement : - plus-values de fusion - Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisées : - écarts de conversion - Passif - écarts de conversion - Actif							
TOTAL							
ÉLÉMENTS À IMPUTER : . Déficits reportables : . Moins-values à long terme : . Autres : ÉLÉMENTS DE TAXATION ÉVENTUELLE : . Plus-values sur éléments d'actif non amortissables apportés lors d'une fusion : . Réserve spéciale des plus-values à long terme : . Réserve spéciale des profits de construction : . Autres :	775 026 439	197 500 710		2 688 619		200 189 329	

Filiales et participations de la Société CROWN EUROPEAN HOLDINGS au 31 décembre 2023

(en euros ou en devises sauf indication contraire) Sociétés	Capital	Capitaux propres avant affectation des résultats (*)	Quote-Part détenue en %	Valeur comptable (en euros)		Prêts et avances consentis par la société non remboursés (*)	Chiffre d'affaires de l'exercice écoulé (*)	Bénéfice (perte) du dernier exercice cbs (*)	Dividendes bruts comptabilisés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette				
I - Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société A - Filiales (plus de 50 % du capital détenu par la Société)									
a) Françaises									
Crown Commercial France SAS	8.264.112 EUR	92 297 180	81,24%	58 327 319	58 327 319		169 527 093	3 285 901	
Crown Packaging European Division Services SAS	2.562.928 EUR	15 069 002	100,00%	3 404 490	3 404 490		18 894 335	1 205 455	
Butimove	484.500 EUR	370 829	100,00%	1 608 364	386 000		0	-1 431	
Crown Bevcan France SAS	10.500.000 EUR	85 616 133	100,00%	18 776 637	18 776 637		84 455 719	3 616 196	
b) Etrangères									
Signode Industrial Group Lux SA	30 000 EUR	1 937 301 000 USD	100,00%	1 379 037 759	794 677 764	200 406 840	2 256 306 000 USD	114 613 000 USD	
Crown Envoies Mexico S.A. de C.V.	2.245.259.433 MXP	122 490 000 USD	97,65%	7 262 029	7 262 029		120 742 000 USD	-15227000USD	
Crown Asia Pacific Holdings Pte. Ltd.	85.548.420 USD	1 064 468 USD	100,00%	958 626 542	958 626 542		1 186 590 000 USD	43 804 000 USD	120 762 898
Crown Holdings Italia Srl	1.433.312,50 EUR	259 300 035	100,00%	264 287 896	264 287 896		121 159 303	394 922	
Crown Verpakking België NV	24.000.000 EUR	34 063 588	100,00%	159 423 915	31 344 267		0	810 677	
Crown Cork & Seal Deutschland Holdings GmbH	30.880 EUR	22 385 898	100,00%	104 290 002	22 515 002		0,00	-93 342	
Crown Hellas Can Packaging SA	18.186.000 EUR	56 384 486	99,99%	186 564 969	186 564 969		185 274 094	78 729	
Crown Packaging Manufacturing Poland Sp. z o.o.	12.505.000 PLN	7 315 554	100,00%	5 533 456	5 533 456		35 631 991	-5 152 279	
Crown Bevcan Slovakia s.r.o.	83.140.000 EUR	76 352 850	100,00%	83 140 110	78 141 016		129 365 675	1 941 788	
Crown Maghreb Can	27.000.000 TND	31 691 405	100,00%	19 860 568	19 860 568		50 883 861	11 003 196	
Crown Bevcan Services Hungary Kft	53.000.000 HUF	157 721	100,00%	143 919	143 919		0	8 103	
Crown Commercial Belgium BVBA	5.549.780,70 EUR	23 321 581	99,95%	6 372 188	6 372 188		6 330 652	881 580	
Crown Bevcan Kazakhstan LLP	97.100 KZT	38 402	100,00%	1 749 802	0	741 918	0	7 987	
Crown UK holdings	841 910 406,6 GBP	35 333 437	59,32%	399 270 205	399 270 205		0	-6 249 267	
B - Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)									
Sociétés étrangères									
Crown Canadian Holdings ULC	685 473 (kUSD)	1 144 495 000	35,10%	354 854 133	0		715 600 000 USD	5 808 000 USD	
II - Renseignements globaux									
A - Filiales non reprises au paragraphe I									
a) filiales françaises									
b) filiales étrangères									
B - Participations non reprises au paragraphe I									
Total des filiales et participations				4 012 534 302	2 855 494 265				120 762 898
Total au bilan des titres de participation				4 012 534 302	2 855 494 265				120 762 898

(*) en monnaie locale

3 628 042 891
-384 451 411